
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mardi 07 avril 2015

L'an deux mille quinze et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 17

Votants : 17

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuel LANTZ, Armelle DASTILLUNG

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE - DE 2015_020

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2014 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 36 620,83 €.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EAU - DE 2015_021

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2014 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 79 056,10 €.

Objet: COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE - DE 2015_022

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2014 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2014.

Objet: COMPTE DE GESTION 2014 EAU - DE 2015_023

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2014 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2014.

Objet: AFFECTATION RESULTAT COMMUNE - DE 2015_024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

affectation en investissement C/1068 : 246 237,71 €.

Objet: AFFECTATION RESULTAT EAU - DE 2015_025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

affectation en investissement C/1068 : 28 623,87 €.

Objet: FISCALITE LOCALE, TAUX DES IMPOTS LOCAUX - DE 2015_026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,33 %

-	Taxe sur foncier bâti	:	9,60 %
-	Taxe sur foncier non bâti	:	106,17 %
-	C.F.E.	:	13,62 %

Les taux de l'année précédente sont maintenus. Ainsi, le conseil municipal d'Abreschviller n'a pas augmenté les taux de la part communale et ce, depuis 2008.

Objet: BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE - DE 2015 027

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2015 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

-	Section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 355 102 €
			- recettes	:	1 355 102 €
-	Section d'investissement	:	- dépenses	:	1 396 900 €
			- recettes	:	1 396 900 €.

Objet: BUDGET PRIMITIF 2015 EAU - DE 2015 028

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2015 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

-	Section d'exploitation	:	- dépenses	:	143 281 €
			- recettes	:	143 281 €
-	Section d'investissement	:	- dépenses	:	151 445 €
			- recettes	:	151 445 €.

Objet: EMPLOIS SAISONNIERS - DE 2015 029

Le maire présente au conseil municipal les demandes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'emploi de 3 personnels saisonniers au taux horaire de 29/35^{ème}.

Le tirage au sort a déterminé les bénéficiaires suivants :

- Mme FELICIE FOERSTER
- Mme ISOLINE TRITHARDT
- M. MICKAEL BELAID

Objet: CONTRAT DE LOCATION GALERIE SALLE DES FETES - DE 2015 030

Le maire présente au conseil municipal le projet de règlement de la galerie de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce règlement.

Objet: CONVENTION DEMATERIALISATION DONNEES ETAT CIVIL ET AVIS ELECTORAUX - DE 2015 031

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention présenté par l'INSEE relatif à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: VENTE TERRAINS COMMUNAUX - DE 2015 032

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 mars 2015 concernant la vente de terrains communaux à M. Eric WELSCH et M. Olivier MULLER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de vendre à M. Eric WELSCH les parcelles cadastrées section 28 n° 66 et 68, d'une superficie de 1,21 are pour l'euro symbolique, soit 5 €, prix équivalent du prix d'achat réglé par la commune,
- décide de vendre à M. Olivier MULLER la parcelle cadastrée section 28 n° 64, d'une superficie de 2,22 ares pour l'euro symbolique, soit 5 €, prix équivalent du prix réglé par la commune,
- les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs,
- autorise le maire à signer tout document correspondant.

Objet: TARIFS ALSH ET PERSICOLAIRE - DE 2015_033

Le maire rappelle les délibérations du 24 juin 2014 et du 2 septembre 2014 concernant les tarifs de l'ALSH et du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de les modifier comme suit :

- ALSH :

Saisie des prix en €	Perm 8 h - 9 h Perm 17 h - 18 h	Semaine	Semaine sans repas	Journée complète	Journée complète sans repas
1 enfant QF <700	0,80	54,00 V1C1	24,00	12,40	6,40
1 enfant QF de 701 à 900	1,10	62,00 V2C1	32,00	14,00	8,00
1 enfant QF de 901 à 1100	1,30	70,00 V3C1	38,00	15,60	9,60
1 enfant QF à partir de 1101	1,40	78,00 V4C1	46,00	17,20	11,20
2 enfants QF <700	0,80	51,40 V1C2	20,90	10,88	5,88
2 enfants QF de 701 à 900	1,10	59,00 V2C2	28,50	13,40	7,40
2 enfants QF de 901 à 1100	1,30	66,60 V3C2	36,10	14,92	8,92
2 enfants QF à partir de 1101	1,40	74,20 V4C2	43,70	16,44	10,44
3 enfants et plus QF <700	0,80	48,80 V1C3	19,80	11,36	5,36
3 enfants et plus QF de 701 à 900	1,10	56,00 V2C3	27,00	12,80	6,80
3 enfants et plus QF de 901 à 1100	1,30	63,20 V3C3	34,20	14,24	8,24
3 enfants et plus QF à partir de 1101	1,40	70,40 V4C3	41,40	15,68	9,68

- Périscolaire :

Quotient familial	Midi	Forfait soir			
		Horaires d'accueil	11 h 30 - 13 h 30	15 h 50 - 17 h	17 h - 17 h 30
-345	6 €	2 €	0,40 €	0,40 €	0,60 €
345-700	6,20 €	2,05 €	0,55 €	0,55 €	0,75 €
701-900	6,85 €	2,55 €	0,65 €	0,65 €	0,85 €
901-1100	7,45 €	2,90 €	0,70 €	0,70 €	0,90 €
+1101	8,50 €	3,20 €	0,80 €	0,80 €	1 €

Objet: DEMANDE SUBVENTION - DE 2015_034

Le maire rappelle la délibération du 3 février 2015, concernant la demande de subvention de l'association "l'Ile aux Câlins" (Maison d'Assistantes Maternelles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement d'une subvention unique de 5000 € aux fins de financer les matériels et mobiliers.

Objet: CONVENTION MISE A DISPOSITION GRATUITE DU DROIT DE PECHE - DE 2015_035

Eu égard aux différents points de vue, la situation contractuelle sera vérifiée et analysée.

La décision de transfert du bail sera revue lors d'un prochain conseil.